Les vols. — Dans la nuit de lundi à mardi, un vol a été commis dans un [illegible] habité portant le numéro 31 de la rue Delesalle. Cet immeuble qui appartient à M. Dhennin, entrepreneur, rue du Canon, est tenu à M. Vandille, tisseur à Barbieux.

Le malfaiteur s'introduisit dans l'estaminet en brisant un carreau. Il a enlevé un tuyau en plomb, une scie de moyenne en étain, deux robinets en cuivre et une pendule.

Scène de ménage. — Depuis quelques mois, l'agent de police Rémy Daniel était en mauvaise intelligence avec sa femme et était revenu habiter avec ses parents, cabaretiers rue de Tilleul.

Rémy Daniel était allé à Lille pour affaires judiciaires.

Vers 7 heures du soir, il rentra à Roubaix, légèrement pris de boisson et alla au domicile de ses beaux-parents, rue de la Lainière, cour Duwez, réclamer sa femme. Sa belle-mère lui répondit qu'elle était au travail, et le priant de sortir de grosses injures.

Daniel répliqua par un soufflet gaie, prenant son tablier d'ordonnance, il en déchirait trois-quatre en l'air, pour faire peur à son aimable belle-mère.

Epouvantée, la pauvre femme se précipitait vers le poste du 3e arrondissement du cris. Sa fille sortit de la cuisinière bientôt suivie par Daniel.

Dans le bureau de M. Squinet, lois de se calmer. Daniel, que la colère gagnait de plus en plus, gratifia sa femme d'abord, sa belle-mère ensuite, d'un coup de poing.

Devant cet acte, M. Squinet, qui avait vu le coup de poing, fit alors mis en état d'arrestation et écrou au dépôt.

Les évasions. — Procès-verbal a été dressé à Seles Leclercq, 24 ans, [illegible], demeurant, 36, rue de Lannoy, pour avoir scandaleusement [illegible].

— Dressé-lins Emile, 26 ans, [illegible], demeurant, [illegible] rue [illegible], 22, a été l'objet d'un procès-verbal pour [illegible] scandaleuse, rue de Lannoy.

— Alfred Lefebvre, 21 ans, teinturier, demeurant rue Leuze, 22, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'[illegible] à l'agent Lecuyer.

Les cours du coton. — Les cours du coton [illegible] de 16 h. de ce mois-ci [illegible] 26 fr. 21 cent décembre, et de 26 fr. 12 sur avril.

Accidents du travail. — Chez M. Crépelle-Fontaine, M. Charles Bonne, 30 ans, rue [illegible], demeurant rue St-Maurice, cour Vanoutte, 3, a été [illegible] par [illegible].

— Chez M. Etienne Mellet et Cie, M. Gilles Dejoie, 39 ans, [illegible], demeurant à Mouvaux, a été [illegible] par une [illegible] dans la main droite en tombant.

— Chez M. Adolphe Leur, Mlle Céline Gendron, 22 ans, gazeuse, demeurant rue St-Jean, s'est blessé au pouce droit en tombant.

— A la Compagnie du Nord, M. Oscar Cornille, 17 ans, marqueur, demeurant rue du [illegible], 110, s'est fait une [illegible] au pouce gauche en soulevant une caisse.

— A la Chromographie du Nord, M. Esther Caty, 24 ans, apprenti [illegible], demeurant à Wattrelos, s'est fait une [illegible] dans la main droite en tombant.

— Mlle Gerbert Hortense, 21 ans, décapeuse, demeurant à Wattrelos, a reçu le [illegible] de cette [illegible] sur le [illegible].

— Chez MM. Charles et Alphonse Scrépel, M. Désiré Milcazeaux, 27 ans, [illegible], demeurant à Mouvaux, ressent une [illegible] dans l'épaule droite en [illegible].

— Chez M. Arthur Lefebvre, M. Alfred Williams, 20 ans, mécanicien, rue de Bois, 34, s'est fait une [illegible] en [illegible].

— Chez Mme veuve Delebois, M. Planquette Alfred, 39 ans, homme de peine, rue de Roubaix, 37, aux [illegible] a reçu [illegible] à la main droite en [illegible] des fils.

Chez M. Léon Allart et Cie, M. Léonard Adam, 34 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, venait au [illegible] sur la main droite.

— Chez M. Mercelle Lemaire, à Tourcoing, M. Démoitte Achille, 17 ans, [illegible], demeurant rue du Fort 146, s'est blessé au pouce gauche en [illegible].

— A la Compagnie des tramways M. Lefebvre Adolphe, 36 ans, graisseur, demeurant rue d'Ense, 34, a du [illegible] très pris dans un engrenage de machine.

WATTRELOS

Arrestation pour la fausse d'un voleur de tissus. — A la suite de l'enquête ouverte par M. Bouzard, commissaire de police, il a été prouvé que le tissu volé par Dumas, a bien été vendu par ce dernier, au grossiste de MM. Thorghiton, frères, négociants, rue de la Gare, à Roubaix, demeurant le trafic de Tourcoing à la rue de Flandre, où le camionneur le portait chez M. Lemay, fournisseur.

Dumas sera conduit en prison à Lille. Son complice demeure introuvable.

Accidents de travail. — Chez M. Leloeux-Dupire, M. Gomez Joseph, 24 ans, [illegible], demeurant à Roubaix, rue de Lille, en [illegible] un [illegible] de la [illegible] sur l'échelle et s'est contusionné le thorax.

Dans l'enseignement. — Mlle Hélène Blas, est nommée institutrice adjointe, à l'école de filles du centre, en remplacement de Mlle Leclercq.

UN HABITANT DE WATTRELOS
QUI VITRIOLE SA FEMME
à la gare d'Herseaux

Arrestation du vitrioleur. — Etat désespéré de la victime

Les époux Pauwels-Decock qui habitent le hameau de Bellevue, à Wattrelos, vivaient depuis six mois en mauvaise intelligence.

Au mois de juillet dernier, Mme Pauwels, fatiguée de cette vie, se rendit avec ses deux enfants chez une de ses sœurs qui demeure Carrière Glorieux, près de la gare d'Herseaux.

Il y a quelques jours, Pauwels apprit que sa femme demeurait avec ses enfants, et il résolut de se venger.

Lundi matin il vint trouver sa femme et lui intima l'ordre de revenir avec lui à Wattrelos. Mme Pauwels refusa. Furieux d'ouvrier se jeta sur elle, la terrasse et lui cessa sur le dessus deux flacons de vitriol, qui dérouta à la gorge et la brûlèrent horriblement.

Des voisins attirés par le bruit de la lutte, relèvèrent la victime et la portèrent dans un estaminet voisin, où M. le docteur Lecomte s'est mis à son chevet.

Pauwels, lui, était resté dans la cuisine Dupire, où M. Poilet, échevin, vint de mettre en état d'arrestation, et le conduisit à la maison commune.

Le parquet est descendu à Herseaux, trois vers trois heures. Le meurtrier nié en prétendant de sa femme, a manifesté aucune émotion.

Pauwels a été écroué à la prison de Hazebrouck.

L'état de la victime est désespéré ; la figure de la malheureuse est affreuse à voir, et l'œil qu'une pinte sécondant jusqu'au cou.

CROIX

Le meurtre de la « Croix-Blanche ». — Les obsèques de Bonnette, la malheureuse victime du drame de Septembre dernier, auront lieu jeudi à 9 h. du matin.

Une souscription est ouverte à l'estaminet Cattaux, par les amis du défunt pour l'achat d'une couronne.

Rappelons encore que, Dubrulle et Bonnette ne se connaissaient pas.

Accident de travail. — A Lille, 23 rue M. Ey, Wasconchagne, 37 ans, homme de peine, demeurant rue de Wazemmes, 7, en [illegible] un [illegible] de coke, a [illegible] la tête et la [illegible].

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 1901

Le Conseil municipal a tenu hier soir sa deuxième séance de la session ordinaire de novembre.

La séance est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire.

Vingt-neuf conseillers sont présents.

M. Hector Lefebvre, conseiller général, assistait du Conseil donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre, qui est adopté sans observation.

Secours aux aux. — *Sur le rapport du Maire,* le Conseil homologue la décision de la commission mixte des cours concernant le traitement du [illegible] de service des cours. Le traitement de M. Cuvelier sera porté à 4.200 fr. avec augmentation de 3.000 fr.

L'[illegible] de l'hospice sera en cour [illegible] de 4.000 fr. [illegible] du [illegible] du [illegible] et s'est [illegible] par [illegible] M. le Maire.

Le Conseil autorise le Maire à passer marchés avec le [illegible] Wibaux pour le [illegible] de compteurs [illegible] et [illegible] pour les dits compteurs et avec M. Esquem, pour les petits compteurs de 10 millimètres système Lombart ; avec M. Dujardin, [illegible] à Lille, pour [illegible] d'un [illegible] pour le [illegible] du réservoir de Mons-en-Pévèle dont la dépense est évaluée à 3.000 francs.

Le contingent de la ville dans cette dépense est de 30 0/0. Un crédit de 900 fr. est inscrit au chapitre additionnel de dépense courant, homologation. Règlement d'une autre décision de la commission mixte des eaux, relative à l'établissement d'une ligne téléphonique reliant les différents établissements de service : réservoirs et usine élévatoire, entre le Blanchon.

Station centrale électricité

Cahier des charges pour la mise en adjudication du matériel nécessaire et électrique. — Le cahier des charges dressé par M. Léon Vandebussche, ingénieur civil, et qui va compte pas [illegible] de cette matière sur [illegible] adressé en communication à chacun des membres de l'assemblée communale.

La Commission d'électricité a [illegible] l'étude de ces documents et a [illegible] en [illegible] et l'administration, émis l'avis qu'il [illegible] de les adopter en réservant pour les [illegible] les [illegible] du [illegible] de [illegible] charges générales, l'adjudication du [illegible] comprend la fourniture et l'installation des [illegible] du vapeur, de purge, de [illegible] pour [illegible].

L'adjudication de cette lot aurait lieu ultérieurement aux conditions du cahier des charges et à celles des [illegible] spécial, concernant [illegible] plans spéciaux qui seront dressés et [illegible] *pour adoption par le conseil municipal.*

Une délibération supplétive est proposée.

L'adjudication des premiers lots aura lieu dans le plus court délai. Cette de ce lot, ajoutons à une date ultérieure, les fournitures qu'y sont mentionnées dépendant essentiellement des machines et dépendant [illegible] qui seront choisis.

La commission d'adjudication sera composée du maire ou de son conseiller [illegible] et de la commission d'électricité. Elle sera aidée de l'ingénieur-conseil.

La Commission en [illegible] à [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible]